

## Réunion du 2 juin 2021

Absent : néant

Secrétaire de séance : Valérie BERGON

### Travaux en cours :

*Snack bar* : location à partir du 9 juin prochain. La sous-commission d'accessibilité a exigé l'ajout d'une main courante au niveau des 4 marches d'accès au snack (entreprise MADELMOND prévenue).

Il reste à apposer une sonnette à l'entrée du snack, des bandes blanches sur les vitres...

*Parc du castel* : devis de l'entreprise MADELMOND pour pose d'une main courante dans le petit escalier (630 € HT) ; Jean-Pierre FAURE rend compte de l'état des travaux (la tonnelle est presque achevée).

Réunion de chantier mardi 8/06 à 11h.

### Animation site NATURA 2000 :

Proposition du CPIE de la Corrèze : 5 060 € (sans TVA) pour 2021-2022. Une demande de subvention est à faire (par l'intermédiaire du CPIE) auprès de l'Europe et de l'Etat.

Le conseil délibère favorablement sur ces deux points.

### Projets d'investissement :

*Travaux à l'école du bourg* : isolation phonique à la cantine + remplacement de la moquette murale de la salle de classe. Jean-Pierre FAURE présente le devis de l'entreprise ECO TRAVAUX de Gimel : 6 343,18 € HT ; le devis est validé. Une demande d'aide est faite auprès du Département. Les travaux se feront durant les vacances scolaires estivales.

*City stade* : Après négociation avec la société MEFRAN, le coût (y compris le poste peinture) est ramené à 37 000 € HT (33 000 € + 4 000 € de peinture), le conseil valide cette nouvelle proposition et sollicite les aides de l'Agence Nationale du Sport et du Département. Les travaux sont programmés durant l'été.

*Amélioration énergétique de la Maison Brûlée* : le dossier et les devis de l'entreprise Didier GRAILLE sont validés par le conseil.

*Hostellerie de la Vallée* : la signature chez le notaire est programmée le vendredi 11 juin prochain ; la commune a obtenu une subvention, au titre de la DETR de 35 000 € pour l'acquisition. Le maire demande aux élus de réfléchir à la préparation de l'après (diagnostic, maîtrise d'oeuvre,...) ; CCI et Corrèze Ingénierie ont été contactés pour renseignements. Affaire à suivre.

### DIA de Mars :

Après la réception (annoncée lors de la dernière réunion) d'une déclaration d'intention d'aliéner, le conseil doit se positionner sur son droit de préemption. Vente du terrain zadé (à côté des PLA de Mars), de la grange et de plusieurs parcelles (+ de 7 Ha) pour 40 000€ ; la commune ne peut préempter que la parcelle avec la grange sur laquelle existe une zone d'aménagement différé.

Le conseil demande au maire de négocier avec l'acheteur.

### Retraite du personnel à venir :

Claire COURTOIS quittera ses fonctions au 1<sup>er</sup> septembre. Une demande d'offre au centre de gestion doit être faite.

Sur les conseils du Centre de Gestion, il est décidé de recruter un contractuel sur un poste d'adjoint d'animation. Le maire rappelle que le contrat pourra être renouvelé, mais qu'au terme de 6 ans, le poste sera transformé de droit en CDI. Poste de 18h par semaine (temps annualisé, en fait 23 h par semaine scolaire). Le conseil délibère favorablement.

La secrétaire de mairie Anne-Marie SOULIER prolonge quant à elle son temps de travail jusqu'au 31 décembre 2021.

### Affaires diverses :

- Il faut prévoir le remplacement estival à l'agence postale (contrat de 14h30 par semaine pendant 3 semaines).
- Tulle Brive Nature du dimanche 4 juillet prochain : pour l'aide aux organisateurs, les volontaires sont Jean Pierre FAURE, Jean Jacques MONTEIL, Gérard TOURNEIX, Valérie BERGON, Lisette NOILLAC et le maire (départ du trail 11 km à 8h50 en dessous du château, passage des autres trails jusqu'à 13 h)
- Elections des 20 et 27 juin : organisation du bureau pour le double scrutin (il faut un minimum de 7 personnes en permanence) ; le maire propose de recruter les membres de la commission des listes électorales.
- Cérémonie pour le départ en retraite des employées : les élus décident que les 3 départs se fêteront en même temps.
- Jérôme BOURDEIX présente un devis de GEDIMAT pour l'acquisition d'un aspirateur (pour les employés) pour 650,28 € HT, un devis de SODICO pour 676,50 € HT. Le conseil choisit GEDIMAT.